



Intervention en espace confiné

Espace confiné: Un espace confiné est un **volume fermé ou peu ventilé** dans lequel l'atmosphère peut présenter un danger pour la santé ou la sécurité.



Obligations de l'employeur

L'employeur doit intégrer dans le Document Unique (DUERP) :

- l'identification des espaces confinés
- l'évaluation des risques associés (atmosphère, accès, coactivité...)
- les conditions d'intervention (durée, fréquence...)
- les mesures de prévention mises en place
- les procédures d'urgence et de secours



Organisation de l'intervention

- Intervention jamais seul (minimum 2 personnes)
- 1 intervenant + 1 surveillant à l'extérieur
- Communication permanente
- Autorisation d'intervention formalisée (permis de pénétrer)



Mesures de prévention

- **Avant l'intervention :**
 - ☐ Effectuer un test de vérification sur un détecteur multi gaz
 - ☐ Établir un périmètre de sécurité
 - ☐ Évaluer les risques ponctuels
 - ☐ Installer les équipements de protection personnelle et collective
 - ☐ Vérifier les communications (entrants, surveillant et en cas d'urgence)
- **Pendant l'intervention :**
 - ☐ Surveillance constante depuis l'extérieur
 - ☐ Communication continue
 - ☐ Effectuer la détection et la ventilation en continu
 - ☐ Respect strict des zones
- **Après l'intervention :**
 - ☐ Sortir tout le matériel, fermer l'espace clos et rendre les lieux sécuritaires
 - ☐ Nettoyer et ranger les équipements en rapportant les défauts
 - ☐ Retour d'expérience si nécessaire



Les secours

- Alerter immédiatement
- Ne pas s'exposer
- Intervenir uniquement avec équipements adaptés (ARI, harnais / ligne de vie ...)
- Maintenir une surveillance extérieure